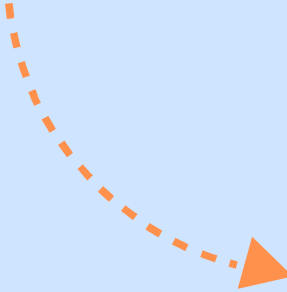


Mis à jour le 06/11/2025

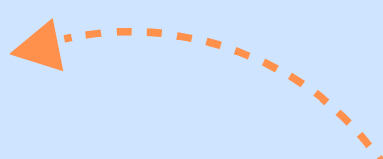
Guide de candidature

2026/27





Sommaire



[1. Mobilités](#)

[2. Conditions](#)

[3. Choisir son université](#)

[4. Candidater](#)

[5. Sélection](#)

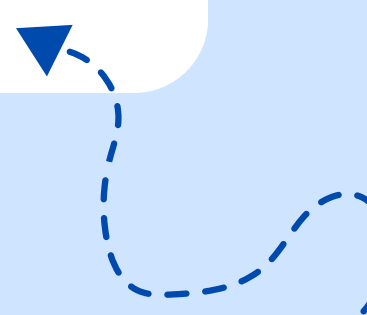
[6. Aides financières](#)

[7. Calendrier indicatif](#)

[8. Contacts](#)



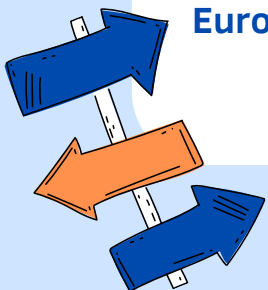
[Vous pouvez cliquer sur chaque titre pour accéder directement à la partie voulue.](#)



1. Mobilités

a) Erasmus en quelques mots

- **ERASMUS+ est un programme de la Commission Européenne** soutenant financièrement différentes actions européennes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.
- Le programme ERASMUS+ porte le nom du philosophe, théologien et humaniste **Érasme de Rotterdam** (1465-1536), qui a vécu et travaillé dans de nombreuses régions d'Europe, dont Orléans. Pacifiste et cosmopolite, Érasme entretenait des contacts avec des savants à travers le continent qui ont nourri à la fois ses connaissances et son engagement en faveur d'une Europe unie.
- Le programme ERASMUS+ vise à renforcer la dimension européenne de l'enseignement supérieur en encourageant la coopération transnationale entre les universités, en stimulant la mobilité et en améliorant la reconnaissance académique des études et des qualifications en Europe. Ces activités se concentrent autour des **séjours de mobilité d'études en Europe** et des **stages en entreprise à l'étranger**.
- ERASMUS+ s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur des 27 États membres de l'UE, des pays de l'Espace Économique Européen (y compris la Norvège), des pays candidats à l'UE (dont la Turquie), et de pays partenaires (y compris le Royaume-Uni et la Suisse).
- **L'UFR LLSH a également des accords de mobilité en dehors du programme Erasmus, notamment en Suisse ou dans les pays hors Europe**



b) La mobilité d'études

➤ La **mobilité d'études** consiste à partir **étudier dans une de nos universités partenaires** dans le cadre de sa formation.

- Cliquez [ici](#) pour accéder à la liste de nos partenaires (se trouve dans la partie "**3. Où ?**")

➤ Il est possible d'effectuer une mobilité d'études par cycle (Licence / Master / Doctorat), pour **un ou deux semestres** selon les destinations. La durée du séjour peut être de **2 à 12 mois** en fonction des accords et des calendriers académiques de nos partenaires.

➤ La mobilité d'études peut être **financée par la bourse Erasmus+ Études, MobiCentre ou AMI** (voir [page 11](#)).

➤ Pour pouvoir partir en mobilité d'études, les étudiants doivent d'abord **se porter candidat** puis être **sélectionnés par un jury** (voir pages [8](#) et [9](#)).

➤ L'étudiant en mobilité d'études paie uniquement les frais d'inscription de l'Université d'Orléans, et non ceux de son université d'accueil.

➤ Si l'étudiant réussit ses examens dans l'université d'accueil, les **enseignements sont validés par équivalence en crédits ECTS** à l'Université d'Orléans (voir [page 4](#)).

- *La mobilité ne permet pas d'obtenir un diplôme étranger (sauf en cas d'inscription à un double-diplôme).*



c) La mobilité de stage

- La **mobilité de stage** consiste à partir effectuer un **stage professionnel à l'étranger** (Europe et Hors Europe) dans le cadre de ses études, auprès d'un organisme de son choix.
- La mobilité de stage peut être **financée par la bourse Erasmus+ Stage, MobiCentre ou AMI** (voir “**guide de la demande de financement STAGES**”, disponible en passant par le [lien suivant](#)).
- Via la **signature d'une convention de stage** entre l'Université d'Orléans, l'organisme d'accueil et l'étudiant, la **période de stage est reconnue dans le dossier étudiant**.
- La **recherche d'un stage à l'étranger** relève entièrement de la responsabilité de l'étudiant.
- **Le présent guide porte sur les mobilités d'études.**
 - Pour plus d'informations concernant les stages, n'hésitez pas à contacter le **Service des Stages** ([cliquez ici](#)).
 - En ce qui concerne le **financement de la mobilité de stage**, veuillez contactez le **Service des Relations Internationales** de l'UFR LLSH (voir contacts [page 13](#)).



d) Validation de la mobilité

- Il n'y a **pas de transcription des notes obtenues à l'étranger vers le dossier étudiant orléanais**. Plutôt qu'un transfert de notes, la validation de la mobilité d'études fait l'objet d'un **transfert de crédits ECTS**.
- **L'ECTS est le système européen de transfert et d'accumulation de crédits**. Chaque enseignement est affecté d'un certain nombre de crédits ECTS en fonction de la quantité de travail qu'il requiert.
- **Un semestre de cours représente 30 crédits ECTS**, tandis qu'une **année complète compte 60 crédits ECTS**.
- Le principal avantage de l'ECTS pour les séjours d'études est qu'il facilite la mobilité et la reconnaissance académique au niveau européen. En particulier, les **crédits ECTS sont transférables entre les universités françaises et européennes**.
- **En fin de mobilité d'études, l'étudiant transmet son relevé de notes de l'université d'accueil au SRI LLSH pour évaluation par le jury de fin d'année**. Si les examens ont été réussis et que le jury orléanais valide le semestre ou l'année, **l'étudiant obtiendra ses crédits ECTS à l'Université d'Orléans**. Le relevé de notes de l'étudiant ne comportera donc pas de notes pour le semestre ou l'année, mais indiquera simplement "Validé".



➤ Si déclaré « ajourné » à un ou plusieurs examens dans le système de notation de l'université partenaire, l'étudiant pourra bénéficier du **principe de compensation** appliqué à l'UFR LLSH d'Orléans. Ce principe s'appliquera en prenant en compte l'ensemble des notes semestrielles obtenues dans le système de notation adopté par l'université partenaire. L'enseignant coordinateur contactera les enseignants du département concerné.

- **La validation n'est pas de droit, l'étude des dossiers se fera au cas par cas.**

➤ Si après délibération du jury orléanais, la compensation est jugée insuffisante pour un semestre donné, le principe d'**attribution d'équivalences** sera appliqué en prenant en compte les correspondances possibles entre les cours suivis dans l'université partenaire et les Unités d'Enseignement du cursus de l'UFR LLSH. Une liste d'UE sera établie et indiquera :

- **Les UE orléanaises obtenues par équivalence** et les ECTS affectés à cette UE orléanaise définitivement acquise par l'étudiant.
- **Les UE orléanaises non validées par équivalence que l'étudiant devra repasser l'année universitaire suivante** à l'UFR LLSH d'Orléans.



2. Conditions

Conditions de candidature et de départ en mobilité d'études :

- Être inscrit à l'Université d'Orléans l'année de la candidature et l'année de départ.
- Être titulaire d'une Licence 1 ou 2 minimum selon la filière.
📶 Voir les conditions spécifiques par filière [ici](#) (partie "1. Qui ?")
- Compléter un dossier de candidature en ligne dans les délais.
- Être sélectionné par le jury de l'UFR LLSH.
- Effectuer sa candidature auprès de l'université partenaire, y être accepté et s'y inscrire.
- Valider l'année en cours. Un étudiant AJAC ou défaillant n'est pas autorisé à partir en séjour d'études.

⚠ Dates de candidature :

début novembre 2025

au 16 janvier 2026

📶 Lien d'accès au portail de candidature [ici](#)



3. Choisir son université

➤ Pour rappel, il est uniquement possible de partir en séjour d'études dans une **université partenaire de l'UFR LLSH** ayant un **accord avec le département d'études du candidat**.

📶 Voir la liste des universités partenaires [ici](#) (partie "**3. Où ?**")

➤ Il est vivement recommandé de **consulter avec attention les sites internet de nos universités partenaires**, ainsi que toute ressource en ligne vous permettant de vous renseigner sur celles-ci.

➤ Des **rapports de mobilité d'anciens étudiants sont disponibles au SRI LLSH, bureau 024** (rez-de-chaussée, en face de l'IDF).

Ces rapports fournissent des informations sur l'expérience des études en séjour Erasmus, y compris les cours suivis et la recherche d'un logement. Certains étudiants ont également confié leurs coordonnées au SRI LLSH, pour que les candidats qui le souhaitent puissent directement échanger avec eux.

🕒 *Horaires d'ouverture du bureau 024 : 9h-12h, 14h-16h.*

➤ N'hésitez pas à **faire part de votre projet de mobilité avec les coordinateurs** des universités qui vous intéressent, qui pourront vous conseiller en fonction de vos motivations et de votre parcours.

❓ *Les coordinateurs sont indiqués sur la liste des universités partenaires. S'il est indiqué "NC", se référer au directeur / à la directrice de votre formation.*



4. Candidater

Que doit comporter le dossier de candidature ?

- Vos **données personnelles** : identité, coordonnées, formation actuelle...
- Votre **choix d'universités (2 minimum, 4 maximum)**, à classer **par ordre de préférence**. Chaque choix devra être accompagné d'une **lettre de motivation spécifique à chaque université choisie**, qui sera consultée par le jury de sélection.
- Une **attestation de niveau de langue signée par un enseignant de l'UFR LLSH** (modèle disponible dans le dossier de candidature en ligne). Ou, le cas échéant, document attestant de votre résultat à un test de langue.
 - **Condition spécifique aux LEA** : déposer **deux** attestations de langue, **une pour chaque langue étudiée**.
- **Contrat d'études prévisionnel (un par université visée)**
 - Il s'agit d'une **liste indicative des cours que vous souhaitez suivre** dans l'université visée (**pour connaître les cours qu'une université partenaire propose, se référer à son site web**). Les cours que vous choisirez doivent être **aussi proches que possible de ceux que vous auriez suivis à Orléans à la même période**, et le total des crédits ECTS doit être de **30 pour un semestre et 60 pour une année**.
- Le jury ayant directement accès à votre dossier étudiant et à vos relevés de notes, vous n'avez pas besoin de les déposer en ligne.
 - ➔ **Vos notes constituent l'un des principaux critères de sélection avec vos motivations.**



5. Sélection

a) Comment se déroule la sélection ?

- Le jury de sélection de chaque formation examine les dossiers de candidature et sélectionne les étudiants en fonction de leurs **motivations** et de leurs **résultats académiques**, tout en tenant compte du **nombre de places disponibles** par destination / formation (pour consulter le nombre de places, se référer au tableau des universités partenaires).
- Le jury tient compte de l'**ordre de préférence** des universités choisies par l'étudiant.
- **Chaque étudiant sera informé de la décision du jury sur sa messagerie universitaire début mars.** Aucune réponse ne sera donnée directement à un étudiant se présentant au SRI.
- À l'issue du jury, le candidat sélectionné se voit proposer par mail une offre de séjour d'études dans l'une des universités choisies. **Une seule université sera proposée. L'étudiant aura jusqu'à mi-mars pour confirmer ou refuser son offre par mail.**
 - En cas de refus de l'offre proposée, **aucun autre choix ne sera proposé à l'étudiant.** Un refus constitue donc une annulation de la demande de mobilité d'études.
 - Si l'étudiant accepte l'offre, il sera convié à une **réunion de préparation au séjour fin mars.**
- **Si un étudiant est refusé, il en est informé par mail à l'issue du jury.** Sa demande de mobilité d'études est alors annulée.



- Suite à l'acceptation de l'offre de séjour proposée par le jury, l'étudiant est **nommé** par le SRI LLSH auprès de l'université partenaire. L'université partenaire prend alors contact avec l'étudiant pour qu'il puisse poser sa candidature auprès de celle-ci.
- **Un étudiant peut être refusé par l'université partenaire à l'issue de sa candidature auprès d'elle.** Si tel est le cas, **aucune autre offre de mobilité ne lui sera proposée.**
- Si l'étudiant est accepté par l'université partenaire, il devra ensuite procéder à sa **préinscription** auprès de celle-ci. **Cette démarche relève entièrement de la responsabilité de l'étudiant.** En cas de doute sur la manière de procéder, il devra se référer à l'université partenaire.

b) Sélection pour le Royaume-Uni

- En raison de places particulièrement limitées et partagées par plusieurs formations, **le Royaume-Uni fait l'objet d'un jury spécifique.**
- Seuls les **meilleurs dossiers** seront étudiés par le jury. **Les motivations doivent être détaillées, les résultats académiques probants. Les dossiers avec notes faibles ne seront pas étudiés.** Si l'ensemble des dossiers de candidature est trop faible, **le jury est libre de n'attribuer aucune place.**
- Compte tenu du nombre restreint de places disponibles au Royaume-Uni, il est vivement conseillé aux étudiants de ne pas s'y limiter et de choisir d'autres destinations également.

b. Aides financières

➤ Trois bourses de mobilité d'études sont proposées à l'Université d'Orléans : **Erasmus+ Études, MobiCentre, AMI.**

⚠ **Il n'est pas possible de cumuler les trois bourses à la fois.**

- **Erasmus+ Études** : bourse financée par la Commission Européenne. **Sans condition d'âge ou de nationalité.** Son montant diffère selon la zone géographique. Le montant peut augmenter de 250€/mois si l'étudiant répond aux conditions de **critère d'inclusion** (ex : handicap, boursier du CROUS échelon 6 ou 7...).

⚠ **Pas de bourse Erasmus+ pour la Suisse et le Royaume-Uni.***

- **MobiCentre** : bourse financée par la région Centre-Val de Loire. **Conditions : ne pas effectuer sa mobilité dans son pays d'origine (si étudiant de nationalité étrangère) et ne pas être en formation continue. Non-cumulable avec Erasmus+. Cumulable avec l'AMI.** Son montant diffère selon les autres aides demandées ou non par l'étudiant.
- **Aide à la Mobilité Internationale (AMI)** : bourse financée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Cette aide concerne **exclusivement les étudiants boursiers du CROUS (tous échelons confondus) de moins de 28 ans. Cumulable avec Erasmus+ ou MobiCentre.** Les étudiants boursiers continuent de percevoir leur bourse du CROUS durant leur mobilité, à laquelle peut s'ajouter l'AMI.

* Une **bourse Erasmus+ hors Europe** pour l'**Université de Leeds** (Royaume-Uni) a été mise en place durant l'année 2024/25. **Un seul étudiant de l'UFR LLSH a pu en bénéficier (critères académiques).**

➤ Pour plus de détails sur les bourses de mobilité et leurs montants indicatifs, cliquez **[ici](#)** (une fois sur la page web, cliquez sur "**Guide de la demande de financement ETUDES**"). Veuillez noter que les **montants indiqués correspondent à l'année académique 2025/26 et sont donc susceptibles d'évoluer.**



7. Calendrier indicatif

16 octobre 2025 <i>Amphi Genevoix, UFR LLSH</i>	Réunion d'information Erasmus (LLSH)
21 octobre 2025 <i>CES Châteauroux (salle à préciser)</i>	Réunion d'information Erasmus (Châteauroux)
début novembre 2025 / 16 janvier 2026	Dépôt des candidatures en ligne
début Février 2026	Jurys de sélection
Fin février 2026	Réponse des jurys aux candidatures
mi-mars 2026	Date limite d'acceptation ou de refus de l'offre de séjour par les candidats
mars 2026	Réunion de préparation au séjour
Fin juin 2026	Accompagnement individuel en présentiel pour la demande de financement
Juin/juillet 2026	Dépôt des dossiers de demande de financement en ligne



8. Contacts

Responsable du Service des Relations Internationales, des Stages et Partenariats	Marion VILGARD (bureau 025) international.llsh@univ-orleans.fr
Assistant du Service des Relations Internationales	Antonin BABILLOT (bureau 024) international.llsh@univ-orleans.fr
Service informatique MoveOn (à contacter exclusivement en cas de problème informatique sur le portail de candidature)	moveon@univ-orleans.fr

